

# CONDITIONS GENERALES B TO B

## Désignation de l'entreprise et de son activité.

CDMOI, société à responsabilité limitée au capital social de 4600 €, dont le siège social est situé au 353 RUE JULES BERTAUT 97430 LE TAMPON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-pierre-de-la-reunion sous le numéro 827 663 899 (ci-après le « Prestataire » ou « Fournisseur ») a notamment pour activité l'édition de progiciels et son contrat de service (obligatoire) et son contrat de maintenance associé (sur option), ainsi que l'hébergement de progiciels.

## Entente et Acceptation.

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles CDMOI (« Le Fournisseur ») fournit aux Acheteurs professionnels (« Les Acheteurs ou l'Acheteur ») qui lui en font la demande, via le site internet du Fournisseur, par contact direct ou via un support papier, les produits suivants :

- **En cas d'achat de la licence des logiciels CAISSENET:** L'accès au logiciel dans sa version en vigueur au jour d'achat de la licence. Les paramètres et mises à jour dudit logiciel conditionnant sa bonne utilisation nécessitant la conclusion d'un « **contrat de service** » ;
- **En cas de conclusion d'un « contrat de service » :** Assistance technique à distance pour toutes pannes logicielles, Sauvegarde des bases de données sur serveur distant, Mises à jour des versions du logiciel, la sécurisation des données (conformément au RGPD),
- **En cas de conclusion d'un « contrat de Maintenance » :** le dépannage matériel, la télémaintenance, l'entretien du matériel selon les conditions stipulées dans ledit contrat ;

Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les ventes conclues par le Fournisseur auprès des Acheteurs de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur.

Elles sont également communiquées à tout distributeur (hors grossiste) préalablement à la conclusion d'une convention unique visées aux articles L 441-3 et suivants du Code de commerce, dans les délais légaux.

Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Fournisseur pour les commandes électroniques.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont communiquées sans délai à tout Acheteur qui en fait la demande.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

Le Fournisseur peut, en outre, être amené à établir des Conditions Générales de Vente catégorielles, dérogatoires aux présentes Conditions Générales de Vente, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les Conditions Générales de Vente Catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères.

## Documents contractuels

Tout contrat signé par CDMOI, ou toute commande qu'elle accepte, sont soumis aux présentes conditions générales dont l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance et qu'il accepte expressément sans y apposer sa signature.

Les documents contractuels sont par ordre de priorité décroissante : les présentes conditions générales, les avenants, les annexes, les éventuelles conditions particulières. En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaudra pour l'interprétation de l'obligation en cause. Toute modification de l'un quelconque des documents mentionnés ci-dessus devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Le présent document annule et remplace tout accord antérieur ayant le même objet que la présente commande du Client.

## Commandes

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande de l'Acheteur, par le Fournisseur, qui s'assurera notamment, de la disponibilité des produits demandés, matérialisée par un bon de commande ou devis dont la durée de validité est de **trente (30)** jours, sauf stipulation contractuelle contraire indiquée sur le devis comme « condition(s) particulière(s) ».

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande ou devis dûment signé par l'Acheteur et accepté par le Fournisseur. La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un courriel, d'un sms, ou la remise en main propre d'une confirmation d'acceptation de la commande. Les données enregistrées dans le système informatique du Fournisseur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec l'Acheteur.

## Nécessité de maintien du contrat de Service pour l'utilisation du Logiciel après mise à jour

**D'accord partie, il est convenu que dans l'hypothèse où le Contrat de Service de l'Acheteur prendrait fin, pour quelle que cause que ce soit, le Fournisseur arrêtera immédiatement toute mise à jour où prestation.**

**Dans telle hypothèse, le Logiciel ou Progiciel du client passera en « mode consultation » : l'Acheteur pourra lire et accéder à toutes les données s'y trouvant avant l'arrêt de sa licence logiciel, mais ne pourra plus saisir de nouvelle données (nouvelles transactions de vente etc...) dans celui-ci.**

**L'Acheteur reconnaît ainsi que la conclusion et le maintien de l'exécution du Contrat de Service est nécessaire à l'utilisation du logiciel/Progiciel dont il a fait l'acquisition de la licence.**

## Utilisation

Il est ici précisé que le système de l'Acheteur doit répondre aux conditions normales d'exécution, que ce soit « hardware » ou « réseau », et que le Client est tenu d'installer le Progiciel sur un matériel respectant les qualités requises. A ce titre, CDMOI pourra sur simple demande communiquer au Client la liste des équipements compatibles.

Les équipements commercialisés par CDMOI sont garantis compatibles.

## Réserve de propriété

En dépit du transfert des risques intervenus lors de la livraison, CDMOI reste propriétaire des produits vendus aussi longtemps que le Client n'aura pas réglé l'intégralité des sommes dues, frais et taxes compris, pour le principal et les accessoires éventuels (les chèques ou effets de commerce ne constituent un paiement qu'après leur encaissement).

Il est convenu que le transfert des risques au Client intervient lors de la remise au livreur ou de la prise en possession du Client.

Si une livraison est retardée pour une raison indépendante de la volonté de CDMOI, aucune indemnité d'aucune sorte ne pourrait être réclamée par le Client du fait de ce retard.

La signature par le Client du bon de commande emporte acceptation explicite de la clause de réserve de propriété. Les dits matériels et marchandises sont à compter du départ des magasins du vendeur, même s'ils sont expédiés franco, sous la garde et la responsabilité du client qui s'oblige à en assurer l'entretien. A défaut de paiement intégral à l'échéance convenue (ou l'une des échéances), CDMOI pourra par simple notification écrite, sans aucune formalité ni préavis reprendre possession des matériels et marchandises en quelque lieu qu'ils se trouvent, sans qu'il puisse être accordé à l'acheteur quelque délai ou sursis que ce soit, le tout sous réserve de dommages intérêts notamment pour dépréciation.

Les progiciels restent la propriété pleine et entière de CDMOI en sa qualité d'auteur ou de titulaire des droits de propriété intellectuelle et ce conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle. CDMOI se réserve donc le droit d'exercer toutes les actions propres à faire respecter les droits d'auteur de CDMOI et la pleine propriété sur les progiciels. La présente clause de réserve de propriété ne saurait en aucun cas porter atteinte ou modifier les droits d'auteur de CDMOI. Le Client s'engage à prendre toutes les mesures utiles pour éviter leur distraction, nantissement, saisie par des tiers.

## Conditions de paiement

Les prix donnés par CDMOI sur son site internet le sont à titre indicatif et peuvent être révisés avant toute conclusion de contrat.

Les prix indiqués au Contrat sont fermes et non révisables, sauf la faculté reconnue à CDMOI de répercuter à l'Acheteur les hausses exceptionnelles des coûts d'achat de ses fournisseurs et de tout coût induit par la réglementation des logiciels de caisse.

Il incombe au Client de vérifier qu'il dispose bien du tarif en vigueur. Tous les prix sont exprimés en euros hors taxes, et doivent donc être majorés des taxes en vigueur au jour de la livraison. Les factures sont payables en totalité net et sans escompte, au jour de la livraison, sauf convention contraire expressément écrite.

## Tout retard ou défaut de paiement d'une échéance entraînera de plein droit :

- La déchéance de tous les termes des créances dues et leur exigibilité immédiate, quel que soit le mode de règlement qui avait été prévu ;
- La facturation de pénalités de retard égales à 10 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros ;
- La possibilité pour **CDMOI** de suspendre les prestations jusqu'au complet paiement des sommes dues et sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Les acomptes et dépôt de garantie déjà versés resteront acquis même en cas de reprise de matériel, ce à titre de dommages intérêts dans la limite de 30 % de la valeur hors taxe dudit matériel. Au cas où le recouvrement de la créance nécessiterait le concours d'un huissier ou d'un avocat, **CDMOI** se réserve le droit à titre de clause pénale de facturer une indemnité forfaitaire de 10 % de sa créance TTC, avec minimum de **quarante** euros hors taxes (**40** €HT), outre le remboursement de toutes les sommes qu'il serait contraint d'exposer et non incluses dans les dépenses. Clause de déchéance : tout retard de paiement rendra caduque toute remise commerciale, tarifs particuliers accordés au Client et le Client s'engage à payer les remises acquises définies par le prix payé par rapport au prix public en vigueur.

## Durée

La durée du contrat conclu et la commande du droit d'utiliser le progiciel ainsi que les services associés est précisée dans le contrat conclu avec l'Acheteur.

**Concernant la location du matériel :** CDMOI propose du matériel en location. Le Client est engagé pour la durée mentionnée sur le bon de commande ou le contrat de location, d'un minimum de deux années. Le Client ne peut ainsi dénoncer le contrat de location avant le terme de la période d'engagement de deux (2) ans ; toute résiliation de ce contrat par le Client, avant le terme contractuel entraînera de plein droit, la facturation des échéances restant à courir jusqu'au terme convenu du contrat.

Au-delà de la période minimale d'engagement, le contrat se renouvelle pour des périodes annuelles. Le Client est tenu d'assurer le matériel donné en location.

A la fin de la période de location, quel que soit le motif, le Matériel est renvoyé à CDMOI par le Client, en bon état d'entretien et de fonctionnement, sauf usure normale, dans son carton d'origine, dans le mois qui suit la fin de la location ; le Client fait alors son affaire du transfert de données et fichiers éventuels, CDMOI n'assurant aucune conservation des données contenues dans l'ordinateur à son retour.

## Cession et changement de contrôle

Le contrat, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, de la part du Client, sans autorisation écrite, expresse et préalable de CDMOI.

CDMOI se réserve le droit de céder ou transférer le contrat sans formalités, au sein du groupe auquel elle appartient. En cas de cession de fonds de commerce ou de branche de fonds de commerce, d'apport partiel d'actif ou de fusion et en cas de transfert au sein de son groupe, l'établissement cessionnaire sera substitué à CDMOI dans l'exécution de ses obligations à compter de la date de cession. Le Client reconnaît expressément que l'établissement cessionnaire deviendra son cocontractant.

Dans le cas où CDMOI changerait de contrôle au sens de l'alinéa 1 de l'art. L. 233-3 du Code de Commerce, le Client accepte que la poursuite du Contrat s'effectue sans formalités.

## Remise des Produits - Délivrance

La délivrance des Produits s'entend du transfert au Client ou à toute personne expressément mandatée par le Client de la possession physique des Produits commandés, matérialisée par un « bon de livraison ».

# CONDITIONS GENERALES B TO B

Les Produits acquis par l'Acheteur seront livrés dans un délai maximum indiqué au devis ou bon de commande dûment signé et accompagné du montant de l'acompte exigible à cette date, sous réserve du paiement de **40%** exigé pour la mise en production des Produits Contractuels.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Fournisseur ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acheteur en cas de retard de livraison n'excédant pas 45 jours supplémentaires.

La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur ou en cas de force majeure.

Les Produits faisant l'objet d'une commande sont livrés au lieu indiqué par l'Acheteur au Fournisseur.

L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par l'Acheteur lors de la livraison, les Produits délivrés par le Fournisseur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

L'Acheteur disposera d'un délai de 15 jours à compter de la réception des produits commandés pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès du Fournisseur.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'Acheteur.

Le Fournisseur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'Acheteur.

## **Transfert de propriété - Transfert des risques**

Le transfert de propriété des Produits, au profit de l'Acheteur, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

Le transfert à l'Acheteur des risques de perte et de détérioration des produits sera réalisé dès réception desdits produits, indépendamment du transfert de propriété, et ce quelle que soit la date de la commande et du paiement de celle-ci.

L'Acheteur reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, le Fournisseur étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les produits commandés au transporteur qui les a acceptées sans réserves. L'Acheteur ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le Fournisseur en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

## **Responsabilité**

### **RESPONSABILITÉ DU CLIENT**

Le Client assume la responsabilité du contenu de ses fichiers et données et est seul responsable des informations transmises. En conséquence, le Client garantit le Prestataire contre toutes actions et/ou réclamations d'un tiers faisant état de droits de quelque nature que ce soit sur les applications, programmes, données et informations hébergés par le Prestataire, qui sont et demeurent la propriété du Client, et relèvera indemne le Prestataire de toutes condamnations à ce titre, outre l'indemnisation des préjudices subis par le Prestataire. Il est expressément accepté par le Client que les prestations d'hébergement seront suspendues pendant toute la durée de l'action et/ou de la réclamation du tiers à défaut de remplacement par le Client de l'élément sur lequel un droit est revendiqué par le tiers. Pendant la période de suspension les prestations demeurent dues par le Client.

Le Client assume la pleine responsabilité du fonctionnement des matériels et services dont il a la charge, et certifie avoir fait l'acquisition de l'ensemble des droits nécessaires à leur exploitation.

Le Prestataire met régulièrement à jour les paramètres livrés et les met à disposition de ses clients ; toutefois, le Client définissant librement le paramétrage des outils proposés, le Prestataire ne pourra être tenu responsable de l'édition d'états erronés, ni des conséquences qui pourraient en résulter que le Client ait utilisé ou non les paramètres fournis par le Prestataire. Dans tous les cas, la vérification des états de sortie est sous la responsabilité du Client, qui ne saurait remplacer la validation par un homme de l'art.

### **RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE**

Le Prestataire est responsable du bon fonctionnement du Service, pour les conditions d'utilisation conformes aux descriptions des recommandations techniques. Le Prestataire n'est pas responsable des conséquences dommageables en cas de non-respect des recommandations techniques.

Il est expressément convenu entre les parties que le Prestataire est soumis à une obligation de moyens au titre du présent contrat. La responsabilité du Prestataire n'est engagée que pour les conséquences des dommages directs. Il ne peut être tenu pour responsable de dommages indirects, de quelque nature que ce soit, tels qu'un préjudice commercial, une perte de clientèle, une perte de commandes, un trouble commercial quelconque, une perte de bénéfices, une perte d'image de marque ou une perte d'informations, une perte d'exploitation ou de jouissance, des résultats erronés, liés à des arrêts de services, aux interventions effectuées ou toute autre action nécessaire au titre de la maintenance.

Si la responsabilité du Prestataire était retenue, son obligation à réparation serait plafonnée, d'un commun accord entre les parties, au titre d'une année contractuelle, au coût annuel payé par le Client du produit ou service défaillant.

Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et, par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. Il appartient au Client d'apporter la preuve de la défaillance du Prestataire dans l'exécution de ses obligations.

## **Résiliation**

En cas de manquement par l'une des parties, à l'une quelconque de ses obligations au titre du contrat, l'autre partie lui adressera une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception d'avoir à remédier sans délai au manquement constaté.

Dans le cas où cette mise en demeure serait demeurée sans effet trente (30) jours après sa réception par la partie défaillante, le présent contrat pourra être résilié de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient lui être réclamés.

## **Livraison**

Les prix s'entendent hors frais de port et d'emballage. Tous droits de douane et taxes diverses exigibles relèvent de la seule responsabilité du Client.

CDMOI fera toute diligence pour livrer dans les meilleurs délais les commandes acceptées.

Toute date de livraison figurant sur un bon de commande ou sur tout autre document n'aura qu'une valeur indicative. Toutes livraisons sont faites au lieu de destination mentionné sur le bon de commande.

Il appartient au destinataire d'émettre, le cas échéant, toute réserve en cas d'avarie de transport.

Les produits livrés sont réputés conformes à la commande, à défaut de réclamation écrite du Client dans un délai de 15 jours à compter de la livraison.

L'obligation de CDMOI est limitée au remplacement du produit défectueux.

CDMOI ne peut pas être tenu pour responsable des dommages (y compris la perte) que les produits pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit pendant la livraison.

## **Garantie**

CDMOI garantit que le matériel est exempt de tous vices, y compris des vices cachés, conformément à l'article 1641 du code civil. Il est précisé que le matériel vendu par CDMOI au Client est garanti pendant 2 (deux) ans, à compter de la réception du matériel par le Client. CDMOI pourra proposer au Client une extension de garantie dont les modalités sont décrites dans le bon de commande.

## **Formation d'utilisation**

En cas d'absence, totale ou partielle, d'un ou plusieurs participants à une formation facturée par CDMOI, pour quelques motifs que ce soit, le coût de la formation sera dû en totalité. Le remplacement d'un ou de plusieurs participants en cours de formation, est admis en cas d'empêchement majeur et moyennant l'accord du Client et de CDMOI.

## **Confidentialité**

Le Client garantit qu'il conservera à titre strictement confidentiel toutes informations et données fournies pour les besoins de l'exécution des présentes. Sont réputées confidentielles toutes informations, données, formules techniques, savoir-faire ou concepts de CDMOI. Ces informations confidentielles ne peuvent faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers sans l'autorisation préalable et écrite de CDMOI et ne doivent être utilisées par le Client que dans le cadre de l'exécution du présent Contrat. Le Client prend toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que son personnel et ses éventuels sous-traitants respectent cette obligation. En particulier, le client s'engage à :

- n'utiliser les informations confidentielles que dans le seul cadre de l'exécution du présent Contrat ;
- protéger l'accès aux services fournis par CDMOI
- ne révéler les informations confidentielles qu'aux seuls membres de son équipe qui ont besoin d'utiliser ces informations pour l'exécution du présent Contrat.

CDMOI s'engage à assurer la confidentialité des données.

## **Clause pénale**

Le recours au service d'un organisme de recouvrement ou à la voie judiciaire, auquel CDMOI se trouverait contraint, pour obtenir le règlement de factures impayées entraînera l'application d'une majoration de 15 % des sommes restant dues, à titre de clause pénale et sans préjudice de tous intérêts moratoires.

## **Contentieux**

En cas de litige, et après une tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal Mixte de Commerce de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou sur requête.

## **Données personnelles**

Les données personnelles recueillies auprès des Acheteurs font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Fournisseur. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Fournisseur. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation de l'Acheteur soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Fournisseur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'Acheteur, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'Acheteur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale et email suivante : 353 RUE JULES BERTAUT 97430 LE TAMPON - [direction@cdm-oi.com](mailto:direction@cdm-oi.com)

En cas de réclamation, l'Acheteur peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

## **Information précontractuelle - Acceptation de l'Acheteur**

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes concernant les remises et ristournes ci-joints, sont expressément agréés et acceptés par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature du client précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »